

Rapport de présentation
COMPTE ADMINISTRATIF 2019
Communauté des communes de MACS

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. ***Par dérogation à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale ou de l'établissement public au titre de l'exercice 2019 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2020.*** Préalablement à l'adoption du compte administratif, le conseil communautaire entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable sauf règlement définitif.

Le titre IV de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales renforce un certain nombre d'obligations de ces dernières en la matière. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le compte administratif retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice.

La présente note est découpée en trois titres :

- Titre I- Présentation du budget principal
- Titre II- Présentation des budgets annexes
- Titre III- Consolidation budgétaire et analyse

En 2019, le budget de MACS était composé du budget principal et de 16 budgets annexes : Aygueblue - Pôle culinaire - Transport - Déchets environnement - Port de Capbreton et 11 budgets pour les zones d'activité économique.

Titre I : Présentation du budget principal

I - Section de fonctionnement

A) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées en 2019 à 41 401 169,33 € (hors report de l'excédent 2018).

1. Fiscalité

Les recettes fiscales se sont élevées en 2019 à 35,1 M€.

L'ensemble des recettes fiscales ne sont pas disponibles pour porter les politiques publiques de MACS puisque 8,4 M€ sont reversés au titre de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et 3,9M€ sont reversés au titre des attributions de compensation (AC).

MACS n'est toujours pas concernée en 2019 par le prélèvement au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

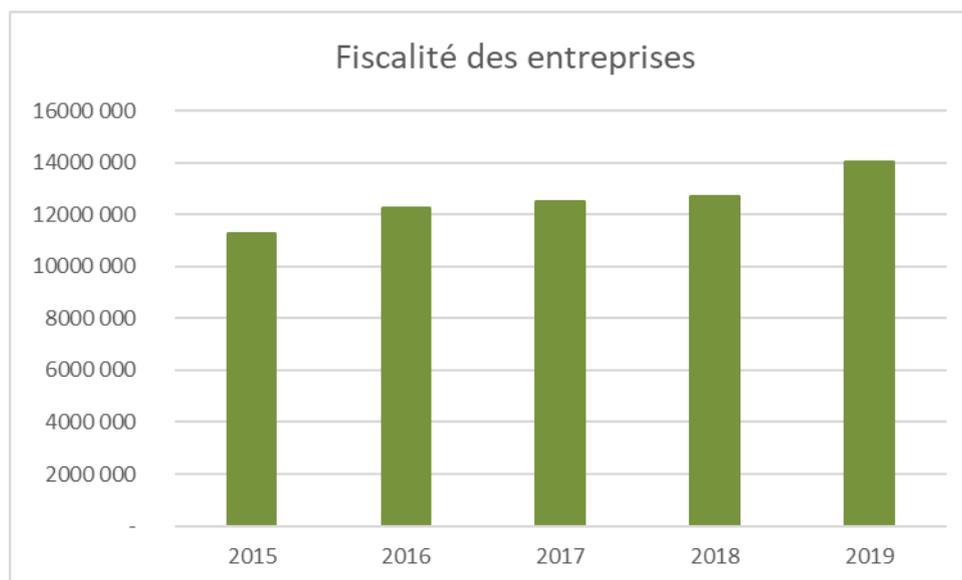
- Fiscalité économique : la recette s'est élevée à 14 M€

Le taux de CFE est passé en 2019 de 26,29 % à 26,43 %.

Les produits perçus sur la fiscalité économique en 2019 sont les suivants :

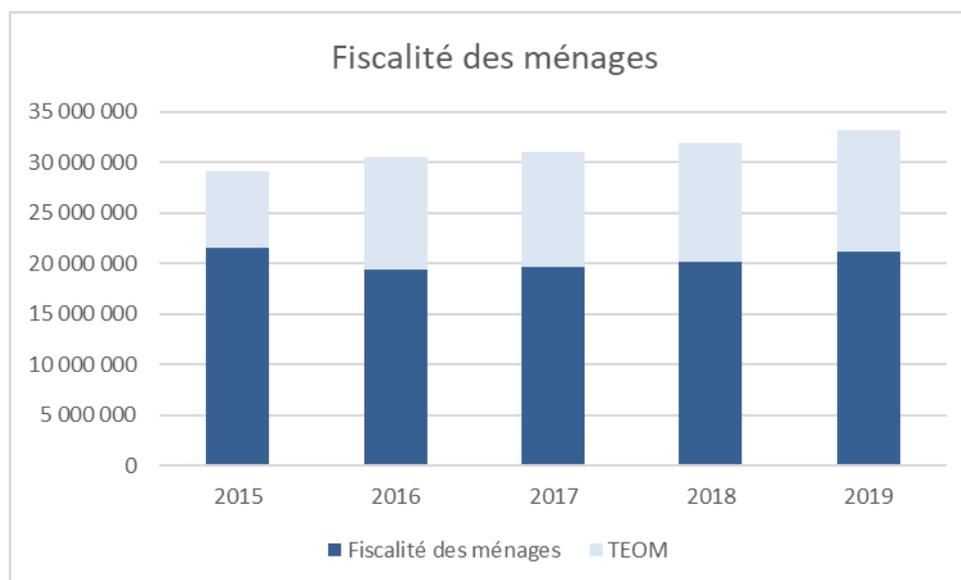
CFE : 8 600 K€
CVAE : 3 700 K€

IFER : 330 K€
TASCOM : 1 437 K€



- Fiscalité ménages : la recette s'est élevée à 21,1 M€

La recette s'est élevée à 33,2 M€ avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) encaissée sur le budget annexe déchets-environnement. Hors TEOM, le montant des recettes de la fiscalité ménages sur le budget principal est de 21,1 M€.

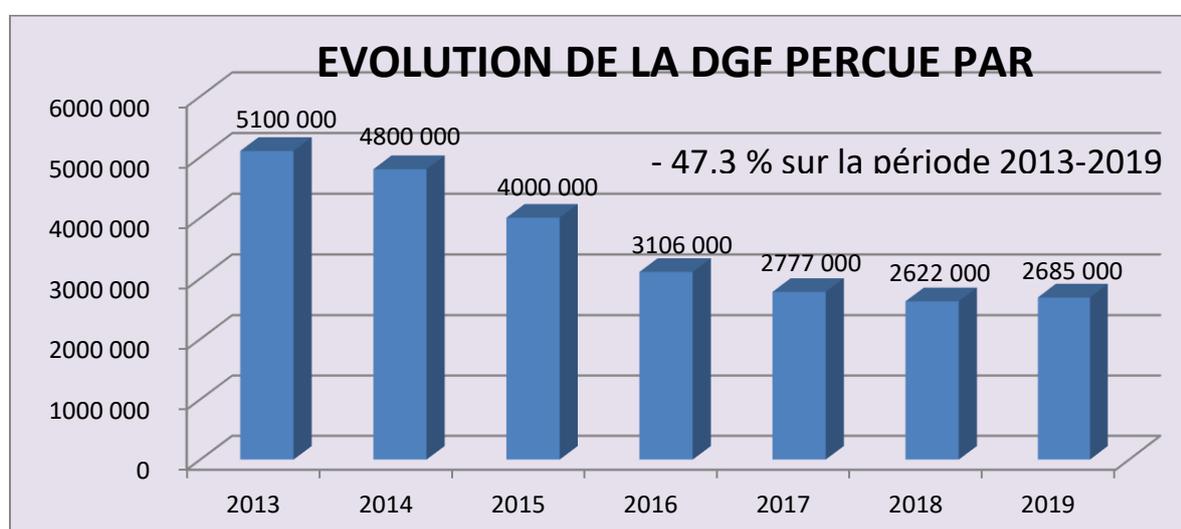


Les taux d'imposition sont inchangés en 2019 par rapport à 2018.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	9,59%	9,59%	9,67%	9,67%	9,67%
Taxe foncière bâtie	4,62%	4,62%	4,66%	4,66%	4,66%
Taxe foncière non bâtie	16,10%	16,10%	16,23%	16,23%	16,23%

2. Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF a légèrement augmenté en 2019 par rapport à 2018. Toutefois, le montant perçu en 2019 est inférieur de 2,4M€ par rapport à 2013.

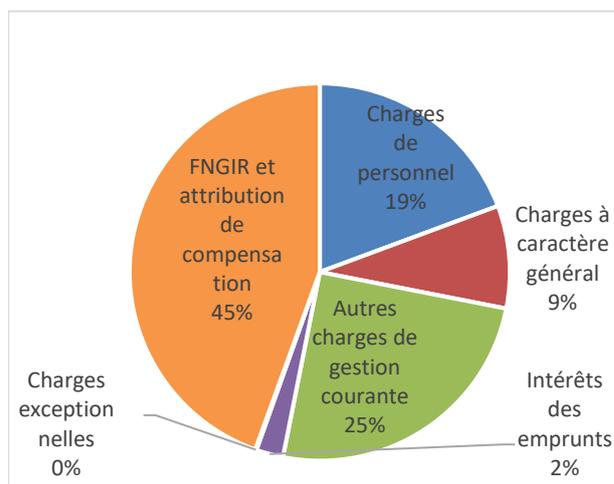


B) Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2019 à 29,75 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement / population DGF 2019 (91 375 habitants) sont de 326 € /habitant.

A titre de comparaison, en 2018, ce ratio pour MACS était de 318 € /habitant.



1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante : les fluides, les locations, le petit matériel, les impôts et taxes, l'entretien et la maintenance du patrimoine, du matériel, l'entretien des voies et réseaux avec le marché d'enrobé à froid, de curage et de fauchage.

Les dépenses de ce chapitre pour 2019 se sont élevées à 2 478 840,32 €, soit 9 % des dépenses réelles de fonctionnement, en diminution de 1,85% par rapport à 2018.

2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de ce chapitre pour 2019 se sont élevées à 5 439 887,94 € soit 19 % des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de 4,9% par rapport à 2018 du fait notamment de la prise en compte du RIFSEEP sur une année pleine, de la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA), du versement d'indemnités de départ volontaire et du glissement vieillesse technicité. Elles sont inférieures aux ratios d'EPCI similaires souvent compris entre 20 % et 25 %, voire supérieurs à 25 %.

3. Atténuation de produits (chapitre 014)

Les dépenses de ce chapitre pour 2019 se sont élevées à 12 533 669,44 € soit 45 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les reversements de fiscalité aux communes (attribution de compensation) diminuent en 2019 compte tenu de l'actualisation des montants liée au transfert de compétence.

Le reversement au fonds national de garanties individuelles de ressources (FNGIR) reste stable, à un niveau élevé de 8 418 150,00 €.

4. Charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses de ce chapitre pour 2018 se sont élevées à 7 598 264,01 €, soit 25 % des dépenses de fonctionnement.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes se sont élevées à 2 143 625,85 €.

Ces participations concernent les budgets annexes transport, aygueblue, pôle culinaire et déchets-environnement. Elles se répartissent comme suit :

- Budget Transport : 221 716,44 €
- Budget Aygueblue : 1 554 879,37 €
- Budget pôle culinaire : 12 200,00 €
- Budget déchets-environnement : 354 830,04 €

La contribution de MACS aux organismes de regroupement, aux communes membres et aux associations du territoire s'élève 4,2 M€ en 2019.

Organismes	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Subvention CIAS	900 000	930 000	900 000	1 275 000
Conservatoire des Landes	797 001	768 318	796 981	806 905
IGECOM 40	19 778	19 778	19 778	9 889
ADACL	13 611	13 780	14 040	14 300
GIP Littoral	13 150	13 150	13 150	13 150
Syndicat mixte Pédebert	18 660			18 498
Syndicat mixte Landes Océanes	95 940	23 280	34 286	112 875
Syndicat mixte Atlantisud	247 698	242 265	328 500	236 970
Contributions EPFL	554 757	625 899	737 091	414 025
Subventions aux communes pour protection stationnements illicites des GDV	3 867	2 150	4 000	
Subventions aux associations-OTI		780 000	887 150	872 200
Subventions aux associations-Autres	474 818	546 000	627 850	680 221
Total	3 139 280	3 964 620	4 362 826	4 454 033

5. Charges financières (chapitre 66)

Les dépenses de ce chapitre pour 2019 se sont élevées à 647 164,33 €, soit 2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

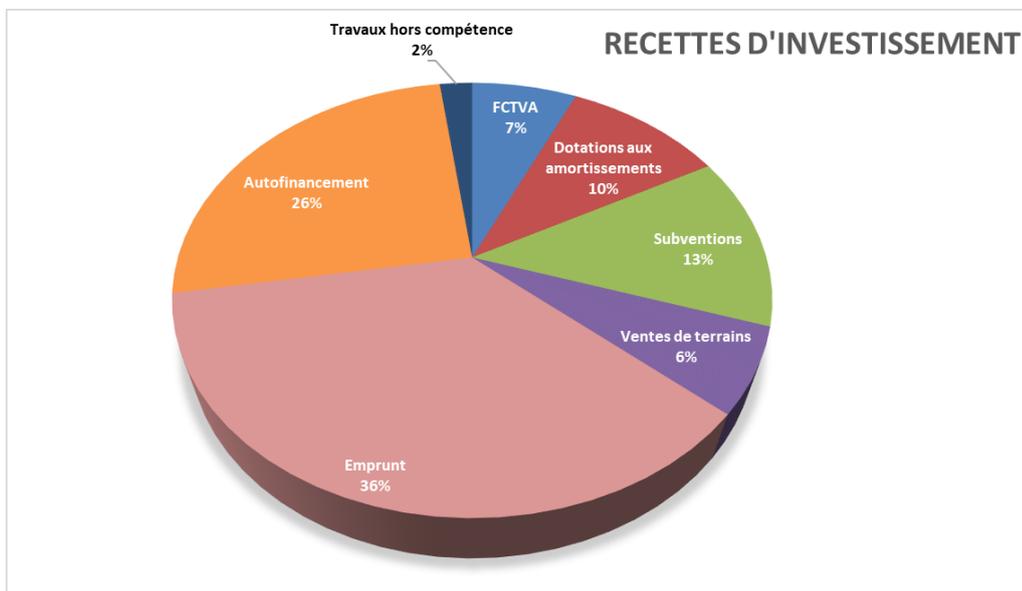
6. Dotations aux amortissements (chapitre 68)

Les dotations aux amortissements se sont élevées en 2019 à 2 561 257,11 €, soit 7,9 % des dépenses de fonctionnement.

II- Section d'investissement

A- Les recettes

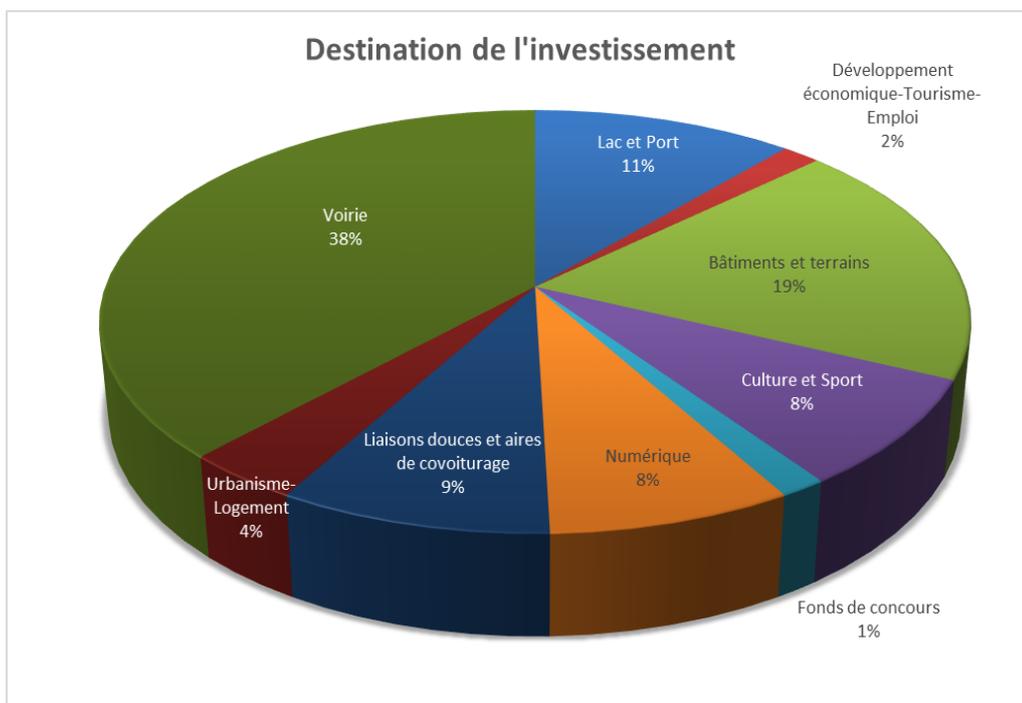
Les recettes d'investissement de 2019 se sont élevées à 25 582 146,36 €.



B- Les dépenses

Les dépenses d'investissement de 2019 se sont élevées à 26 254 600,41 €.

L'exercice 2019 a été marqué par une nouvelle importante augmentation des dépenses de voirie (8 495 141,01 € contre 5 296 596,73 € en 2018), la poursuite des travaux de dragage du Lac d'Hossegor (1 672 219,69 €) et de la construction du siège de MACS (4 177 959,35 €), et le démarrage des travaux de construction du Pole Glisse à Capbreton (905 689,60 €).



Titre II : Présentation des budgets annexes

En 2019, le budget de MACS était composé du budget principal et de 16 budgets annexes : Aygueblue - pôle culinaire - transport - déchets environnement - Port de Capbreton et 11 budgets pour les zones d'activité économiques.

Budget déchets-environnement

1- Section de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 12 603 682,24 €. La principale dépense est la participation de MACS au SITCOM d'un montant de 12 133 352,00 €, soit 96 % du budget de fonctionnement.

Ce budget est également composé des participations financières de MACS aux différents syndicats mixtes :

- 39 770,00 € pour le syndicat mixte de gestion des milieux naturels pour le marais d'Orx et l'Étang noir
- 7 185,35 € pour le syndicat mixte de rivières du Marensin et du Born
- 158 396,09 € pour le syndicat mixte de rivières côte-sud

Deux recettes de fonctionnement permettent d'équilibrer ce budget annexe :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour un montant de 12 130 420,00 €
- La subvention d'équilibre du budget principal pour 354 830,04 €

2- Section d'investissement

Les principales dépenses d'investissement ont été constituées en 2019 par la participation à la création de la SEM MACS Energies (150 000,00 €) et des fonds de concours « transition énergétique » attribués aux communes (316 455,39 €) ;

Un emprunt d'un montant de 1 000 000€ a été souscrit pour financer les dépenses d'investissement.

Budget pôle culinaire

1- Section de fonctionnement

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 4 627 986,29 €, en augmentation de 6,6 % par rapport à 2018.

Les charges à caractère général (2 625 747,24 €) représentant 57 % des dépenses de fonctionnement.

L'alimentation constitue la dépense la plus importante de ce chapitre pour 1 889 983,72 €, soit 72 % des dépenses de ce chapitre.

Les charges de personnel (1 722 175,10 €) représentent 37 % des dépenses de fonctionnement du budget annexe.

Les charges financières se sont élevées à 41 560,06 €.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 211 414,52 €.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 4 999 000,17 €.

- La vente des repas et du portage pour un montant de 4 682 693,84 €, en augmentation de 6 % par rapport à 2018, représentent 94 % des recettes de la section de fonctionnement,
- La subvention d'équilibre du budget principal est de 12 200 € en 2019.

2- Section d'investissement

Les principales dépenses en 2019 sont des travaux de rénovation du système de climatisation et de chauffage (212 542,15 €) et l'acquisition de 2 marmites (229 710,00 €).

Le remboursement du capital de l'emprunt représente une dépense d'un montant de 93 968,70 €.

Budget Aygueblue

1- Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2019 à 1 243 009,50 €, en augmentation de 3,8 % par rapport à 2018.

La principale dépense sur ce budget annexe est la contribution forfaitaire versée au délégataire d'un montant de 673 322,57 €, qui comprend notamment la prise en charge des cours de natation pour les scolaires.

Les charges à caractère général s'élèvent à 79 972,47 €, en diminution par rapport à 2018 (101 760,99 €), qui avait été marquée par de fortes dépenses d'entretien du bâtiment (carrelage) et du paiement d'honoraires sur un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public.

Les charges financières s'élèvent à 187 729,21 €.

La principale recette de ce budget annexe provient de la subvention d'équilibre du budget principal (1 554 879,37 €), qui permet d'équilibrer à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement.

2- Section d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé pour 2019 à 538 511,03 €

L'année 2019 a été marquée par des travaux d'optimisation de performance énergétique, des travaux de réfection du carrelage, ainsi que des travaux de rénovation du système d'extraction d'air, pour un montant total de 87 654,28 €

Les recettes d'investissement sont composées de la récupération du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), des dotations aux amortissements, et d'un virement de la section de fonctionnement.

Budget Transport

1- Section de fonctionnement

La principale dépense de ce budget est la participation de MACS à la SPL Trans-Landes pour un montant de 1 935 251,82 €, soit 89 % des dépenses de fonctionnement. Cette participation est en augmentation de 2,2 % par rapport à 2018.

La principale recette est constituée par le versement transport d'un montant de 1 926 504,37 €, en augmentation de 2,7 % par rapport à 2018.

Les ventes de tickets aux voyageurs sont d'un montant de 99 133,11 €, en augmentation de 40 % par rapport à 2018.

La subvention d'équilibre du budget principal est en 2019 de 221 719,46 €.

2- Section d'investissement

La section d'investissement est essentiellement composée de travaux d'amélioration du réseau yego, constitution d'un schéma directeur d'accessibilité, la réalisation de pôles d'échange, pour un montant total de 403 240,09 €, ainsi que par l'acquisition d'un navire à passagers pour le Port de Capbreton (148 160,00 €).

Un emprunt, à hauteur de 700 000,00 €, a été souscrit en 2019 afin de financer ces investissements.

Budget Port de Capbreton

1- Section de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 713 568,47 €.

Les charges à caractères général (chapitre 011) représentent 599 402,45 €, soit 39,6 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel s'élèvent à 784 601,23 €, soit 35% des dépenses de fonctionnement.

Les autres principales charges de fonctionnement sont constituées par les dotations aux amortissements (254 813,06 €), les charges financières (32 251,47 €), les dotations aux provisions (100 000,00 €) et les impôts sur les bénéfices (34 565,00 €)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 122 248,96 €.

Les droits de Port et de passage représentent 1 616 701,28 €, soit 76 % du montant total des recettes.

2- Section d'investissement

La section d'investissement est essentiellement composée du remboursement du capital des emprunts (108 221,83 €), du solde de l'acquisition d'un élévateur à bateaux (244 468,95 €) et de la préparation du dragage du bassin portuaire (44 087,70 €).

Ces investissements ont été couverts par autofinancement.

Budgets des zones d'activités économiques de MACS

Il existe 11 budgets annexes de ZAE de MACS en 2019 :

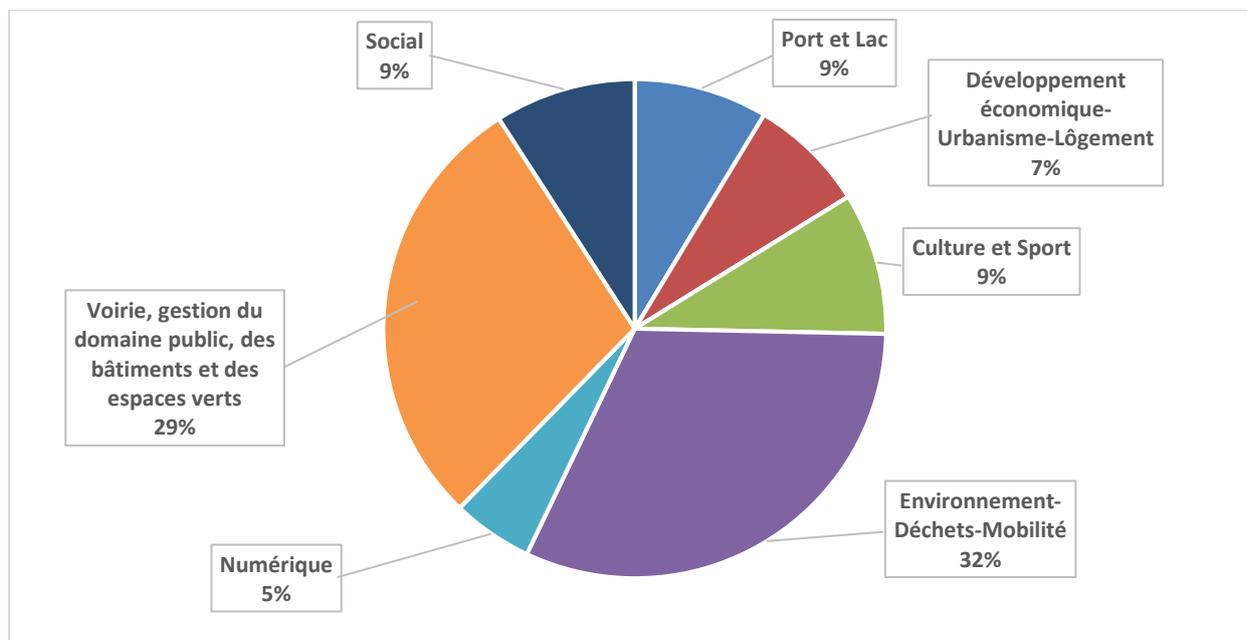
- La ZAE de MACS à Josse
- La ZAE de MACS à Magescq
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 2
- La ZAE de MACS à Saint Vincent de Tyrosse Terreblanque
- La ZAE de MACS à Capbreton
- La ZAE de MACS à Soustons
- La ZAE de MACS à Saubrigues
- La ZAE de MACS à Bénesse-Maremne
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3
- La ZAE de MACS du Marlé à Tosse (budget créé en 2017)
- Les ZAE communales aménagées

Les ZAE de MACS à Saubusse et « Boulins » à Josse créées par délibération du conseil communautaire en date du 28/03/2019, n'ont eu aucune activité au cours de l'exercice écoulé.

Titre III : Consolidation budgétaire et analyses

A. Politiques publiques

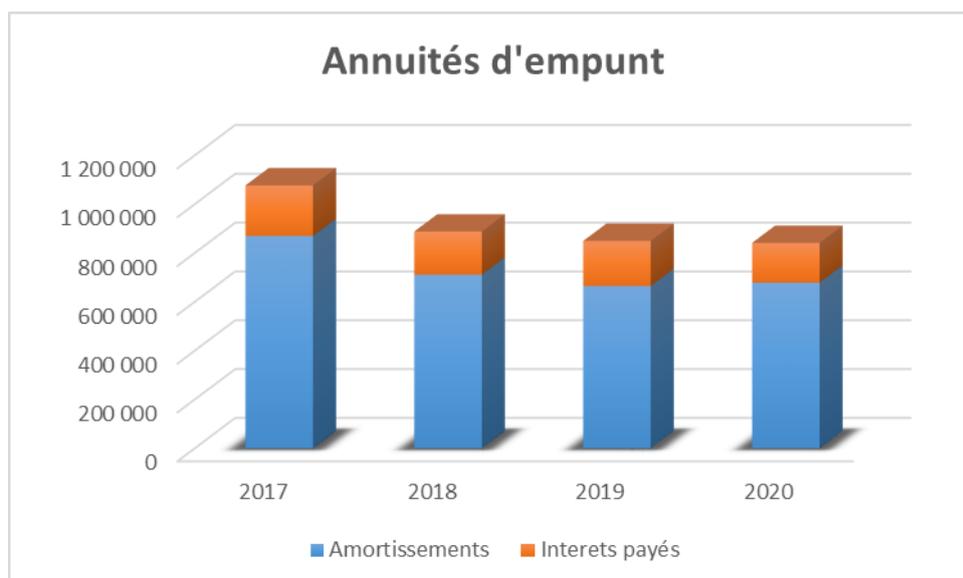
Le graphique ci-dessous synthétise la répartition en pourcentage des politiques publiques centrales de MACS en section de fonctionnement et d'investissement, tous budgets confondus (hors CIAS).



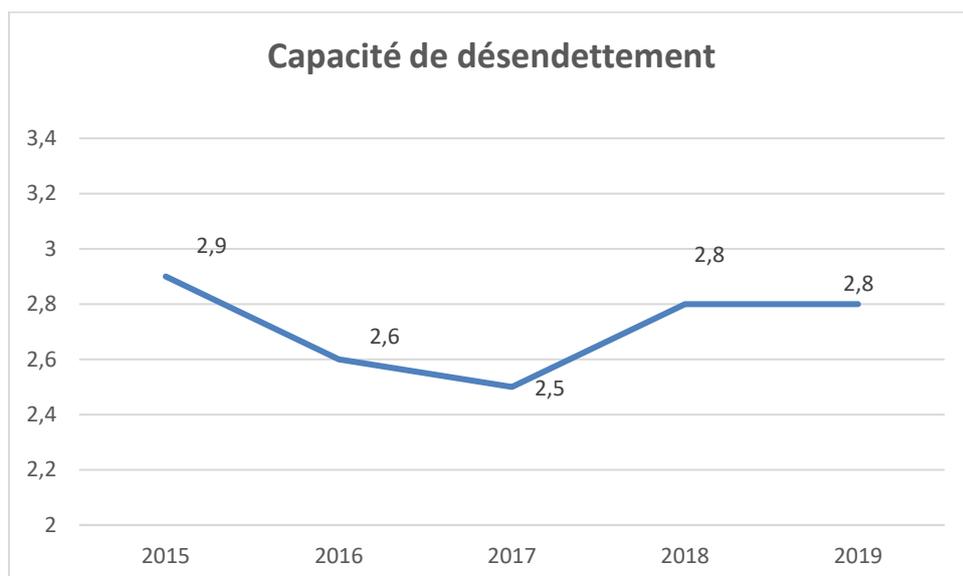
B. Gestion de la dette

Sur le budget principal de MACS, l'année 2019 a été marquée par la souscription d'un emprunt de 9 M€ afin de financer les politiques publiques de MACS.

Évolution de l'annuité de l'emprunt de 2017 à 2019 - Budget principal :

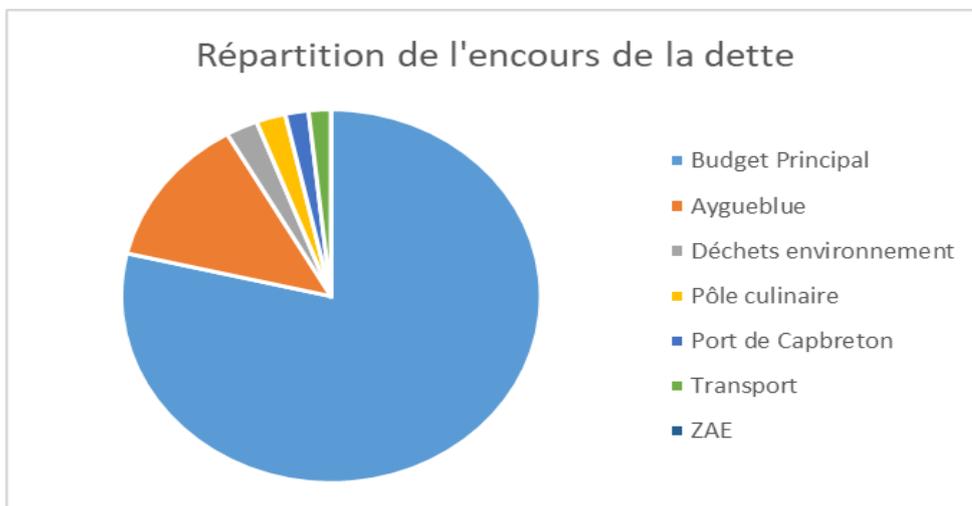


La capacité de désendettement de MACS au 31 décembre 2019 est de 2,8 années.



Sur l'ensemble des budgets l'encours consolidé de la dette au 31 décembre 2019 est de 40 648 819,70 €. Il était de 32 718 925,31 € au 31 décembre 2018.

Des emprunts ont été souscrits en 2019 pour un montant total de 10,7 M€ (9 M€ pour le budget principal, 1 M€ pour le budget annexe « Déchets-Environnement », 0,7M€ pour le budget annexe « Transport »)



C. Épargne brute

L'épargne brute correspond aux (recettes réelles de fonctionnement-recettes exceptionnelles) - dépenses réelles de fonctionnement. Elle est d'un montant de 11,5 M€ contre 8,8 M€ en 2018 sur le budget principal de MACS.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute - (remboursement en capital de la dette+ annuités EPFL). Elle est égale à 9,1 M€ (elle était de 6,5 M€ en 2018) sur le budget principal de MACS.

La capacité de désendettement est égale à l'encours de la dette/épargne brute = 2,8 années, identiques à 2018, malgré la souscription d'un emprunt de 9 M€ en 2019, du fait de la forte augmentation de l'épargne brute sur le budget principal.

D. État du personnel

Les charges de personnel, tous budgets confondus, se sont élevées en 2019 à 7 896 292,16 € (hors CIAS).

Elles se répartissent comme suit :

